



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

## RÈGLEMENT 716-26

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 657 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 657 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE CARRIER

Adopté le :

PROJET



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

## Règlement 716-26 décrétant un emprunt de 657 000 \$ et une dépense de 657 000 \$ pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Carrier

### **Résolution 2026-**

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 février 2026 par \_\_\_\_\_ ;

Attendu que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 9 février 2026 par \_\_\_\_\_ ;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté depuis le dépôt du projet de règlement ;

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et il est résolu :

Que le règlement suivant soit adopté :

#### **Article 1 :**

Le conseil est autorisé à réaliser ou à faire réaliser des travaux pour la réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour une partie de la rue Carrier sur une longueur d'environ 110 mètres, soit entre le cul-de-sac de la rue Carrier et l'avenue Saint-Louis ;

Selon l'estimation sommaire préparée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et signée le 5 février 2026 tel qu'il appert à l'Annexe A, basée sur l'estimation en date du 5 février 2026 et signée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville, jointe au présent règlement comme Annexe B.

Ces estimations incluent les imprévus, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieur de la Ville en date du 5 février 2026. Les annexes A et B font partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 :**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 657 000 \$ aux fins du présent règlement.

#### **Article 3 :**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 657 000 \$ sur une période de 15 ans.

#### **Article 4A :** Taxation selon la valeur

Pour pourvoir au remboursement d'une partie de l'emprunt des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux d'aqueduc et frais incidents et imprévus pour un montant de 126 500 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **Article 4B :** Taxation selon la valeur

Pour pourvoir au remboursement d'une partie de l'emprunt des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux d'égout domestique et d'égout pluvial et frais incidents et imprévus pour un montant de 327 500 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable

desservi par le réseau d'égouts, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 4C** : Taxation selon la valeur

Pour pouvoir au remboursement d'une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux de voirie et frais incidents et imprévus pour un montant de 203 000 \$ tel que décrit à l'annexe « A », il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 5** :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 6** :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**Article 7** :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Nancy Giguère  
Greffière

---

Gaston Vachon  
Maire

# ANNEXE A



**Règlement d'emprunt 716-26**  
**Travaux de réfection des infrastructures**  
**d'une partie de la rue Carrier** (entre le cul-de-sac de la rue Carrier et l'avenue Saint-Louis)  
**et d'une servitude** (entre l'avenue Ste-Thérèse et la rue Carrier)

## ANNEXE A

Travaux	Aqueduc	Égouts	Voirie	Total
<b>DÉTAILS DES TRAVAUX</b>				
Frais généraux/sols contaminés/complémentaires	16 150,14 \$	40 375,34 \$	24 225,21 \$	80 750,69 \$
Servitude (entre l'ave Ste-Thérèse et la rue Carrier)	27 900,00 \$	73 597,50 \$	22 070,00 \$	123 567,50 \$
Rue Carrier (entre le cul-de-sac rue Carrier et l'ave St-Louis)	69 700,00 \$	181 162,50 \$	136 487,00 \$	387 349,50 \$
<b>Sous-total des travaux</b>	<b>113 750,14 \$</b>	<b>295 135,34 \$</b>	<b>182 782,21 \$</b>	<b>591 667,69 \$</b>

<b>DÉTAILS DES FRAIS INCIDENTS</b>				
Imprévus (2,50%)	2 843,75 \$	7 378,38 \$	4 569,56 \$	14 791,69 \$
Honoraires professionnels (Surveillance; 0,75%)	874,45 \$	2 268,85 \$	1 405,14 \$	4 548,45 \$
Honoraires professionnels (Laboratoire; 0,50%)	582,97 \$	1 512,57 \$	936,76 \$	3 032,30 \$
Études environnementales et géotechnique	1 200,00 \$	3 000,00 \$	1 800,00 \$	6 000,00 \$
Conception (plans et devis) à l'interne et prise de données	1 000,00 \$	2 500,00 \$	1 500,00 \$	5 000,00 \$
Publication dans les journaux et SEAO	20,00 \$	50,00 \$	30,00 \$	100,00 \$
<b>Sous-total des frais incidents</b>	<b>6 521,18 \$</b>	<b>16 709,81 \$</b>	<b>10 241,45 \$</b>	<b>33 472,43 \$</b>

<b>DÉTAILS DES SOUS-TOTAUX AVEC TAXES NETTES</b>				
Sous-total (travaux + frais incidents) excluant les taxes	120 271,31 \$	311 845,15 \$	193 023,66 \$	625 140,12 \$
Taxes nettes (4,9875%)	5 998,53 \$	15 553,28 \$	9 627,05 \$	31 178,86 \$
<b>Sous-total avec taxes nettes</b>	<b>126 269,85 \$</b>	<b>327 398,43 \$</b>	<b>202 650,71 \$</b>	<b>656 318,99 \$</b>

<b>DÉTAILS DES SOUS-TOTAUX AVEC FINANCEMENT</b>				
Proportion Aqueduc / Égouts / Voirie	20%	50%	30%	100%
Frais de financement	230,15 \$	101,57 \$	349,29 \$	681,01 \$
<b>Sous-total avec financement</b>	<b>126 500,00 \$</b>	<b>327 500,00 \$</b>	<b>203 000,00 \$</b>	<b>657 000,00 \$</b>

Grand total

657 000,00 \$

JEAN-CHRISTOPHE GILBERT, ing.

#OIQ: 5071200

Date : 5 février 2026

## ANNEXE B



Règlement d'emprunt 716-26

**Travaux de réfection des infrastructures**  
**d'une partie de la rue Carrier** (entre le cul-de-sac de la rue Carrier et l'avenue Saint-Louis)  
**et d'une servitude** (entre l'avenue Ste-Thérèse et la rue Carrier)

### ANNEXE B

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>1</b>	<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>				
1.1	Organisation de chantier	1	forfaitaire	51 452,50 \$	51 452,50 \$
1.2	Alimentation temporaire en eau (avec protection incendie)	1	forfaitaire	9 355,00 \$	9 355,00 \$
1.3	Circulation et signalisation	1	forfaitaire	935,50 \$	935,50 \$
1.4	Contrôle de la poussière pendant les travaux	1	forfaitaire	935,50 \$	935,50 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>62 678,50 \$</b>
<b>2</b>	<b>GESTION DES MATÉRIAUX CONTAMINÉS</b>				
2.1	Chargement et disposition du pavage existant contenant de l'amiante	1	forfaitaire	5 556,87 \$	5 556,87 \$
2.2	Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage A-B)	1	forfaitaire	327,43 \$	327,43 \$
2.3	Chargement et disposition de remblais/sols contaminés (plage B-C)	1	forfaitaire	748,40 \$	748,40 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>6 632,70 \$</b>
<b>3</b>	<b>SERVITUDE (entre ave Ste-Thérèse et rue Carrier)</b>				
3.1	<b>TERRASSEMENT</b>				
3.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de la ligne d'infrastructure	69	mètre lin.	100,00 \$	6 900,00 \$
3.2	<b>RÉSEAU AQUEDUC</b>				
3.2.1	Conduite principale 150 mm Ø	67	mètre	300,00 \$	20 100,00 \$
3.2.2	Branchement de service 25 mm Ø	1	unité	1 800,00 \$	1 800,00 \$
3.2.3	Raccordement à l'existant (9+008)	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3.2.4	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	1 000,00 \$	1 000,00 \$
3.2.5	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3.3	<b>RÉSEAU SANITAIRE</b>				
3.3.1	Conduite principale 200 mm Ø	67	mètre	280,00 \$	18 760,00 \$
3.3.2	Regard circulaire 900 mm Ø	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
3.3.3	Raccordement à l'existant (9+008)	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3.3.4	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	1 200,00 \$	1 200,00 \$
3.3.5	Inspection télévisée des conduites et des regards (réception provisoire)	1	forfaitaire	3 000,00 \$	3 000,00 \$
3.3.6	Inspection télévisée des conduites et des regards (réception définitive)	1	forfaitaire	3 500,00 \$	3 500,00 \$
3.3.7	Vérification de la déformation des conduites et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	500,00 \$	500,00 \$
3.4	<b>RÉSEAU PLUVIAL</b>				
3.4.1	Conduite principale 375 mm Ø	67,5	mètre	325,00 \$	21 937,50 \$
3.4.2	Regard circulaire 900 mm Ø	1	unité	6 000,00 \$	6 000,00 \$
3.4.3	Raccordement à l'existant (9+008)	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$

**Travaux de réfection des infrastructures**  
**d'une partie de la rue Carrier** (entre le cul-de-sac de la rue Carrier et l'avenue Saint-Louis)  
**et d'une servitude** (entre l'avenue Ste-Thérèse et la rue Carrier)

**ANNEXE B**

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
3.4.4	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	1 200,00 \$	1 200,00 \$
3.4.5	Inspection télévisée des conduites et des regards (réception provisoire)	1	forfaitaire	3 000,00 \$	3 000,00 \$
3.4.6	Inspection télévisée des conduites et des regards (réception définitive)	1	forfaitaire	3 500,00 \$	3 500,00 \$
<b>3.5</b>	<b>CHAUSSÉE</b>				
3.5.1	Fondation MG-20 (300mm épaisseur)	75	m3	60,00 \$	4 500,00 \$
3.5.2	Trait de scie longitudinal	45	mètre	10,00 \$	450,00 \$
3.5.3	Enrobé bitumineux - Couche unique EC-10 (60mm épaisseur)	45	tonne	120,00 \$	5 400,00 \$
<b>3.6</b>	<b>REMISE EN ÉTAT DES LIEUX</b>				
3.6.1	Engazonnement en plaque (P1)	130	m2	14,00 \$	1 820,00 \$
3.6.2	Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	1	forfaitaire	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>123 567,50 \$</b>
<b>4</b>	<b>RUE CARRIER</b> (entre servitude et ave St-Louis)				
<b>4.1</b>	<b>TERRASSEMENT</b>				
4.1.1	Déblai de la chaussée existante et préparation de la ligne d'infrastructure	124	mètre rue	160,00 \$	19 840,00 \$
<b>4.2</b>	<b>RÉSEAU AQUEDUC</b>				
4.2.1	Conduite principale 150 mm Ø	130	mètre	300,00 \$	39 000,00 \$
4.2.2	Vanne 150 mm Ø	2	unité	3 000,00 \$	6 000,00 \$
4.2.3	Poteau d'incendie	1	unité	10 000,00 \$	10 000,00 \$
4.2.4	Branchement de service 19 mm Ø	7	unité	1 600,00 \$	11 200,00 \$
4.2.5	Conduites et autres éléments existants à retirer	1	forfaitaire	1 000,00 \$	1 000,00 \$
4.2.6	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$
<b>4.3</b>	<b>RÉSEAU SANITAIRE</b>				
4.3.1	Conduite principale 200 mm Ø	108,5	mètre	280,00 \$	30 380,00 \$
4.3.2	Regard circulaire 900 mm Ø	3	unité	6 000,00 \$	18 000,00 \$
4.3.3	Branchement de service 125 mm Ø	7	unité	1 500,00 \$	10 500,00 \$
4.3.4	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	1 200,00 \$	1 200,00 \$
4.3.5	Inspection télévisée des conduites et des regards (réception provisoire)	1	forfaitaire	3 500,00 \$	3 500,00 \$
4.3.6	Inspection télévisée des conduites et des regards (réception définitive)	1	forfaitaire	3 000,00 \$	3 000,00 \$
4.3.7	Vérification de la déformation des conduites et essai d'étanchéité	1	forfaitaire	1 500,00 \$	1 500,00 \$
<b>4.4</b>	<b>RÉSEAU PLUVIAL</b>				
4.4.1	Conduite principale 300 mm Ø	41	mètre	275,00 \$	11 275,00 \$
4.4.2	Conduite principale 375 mm Ø	65,5	mètre	325,00 \$	21 287,50 \$

**Travaux de réfection des infrastructures**  
**d'une partie de la rue Carrier** (entre le cul-de-sac de la rue Carrier et l'avenue Saint-Louis)  
**et d'une servitude** (entre l'avenue Ste-Thérèse et la rue Carrier)

**ANNEXE B**

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.4.3	Conduite principale 750 mm Ø		mètre		- \$
4.4.4	Regard circulaire 900 mm Ø	3	unité	6 000,00 \$	18 000,00 \$
4.4.5	Regard circulaire 1200 mm Ø		unité		- \$
4.4.6	Regard circulaire 1500 mm Ø		unité		- \$
4.4.7	Branchement de service 150 mm Ø	7	unité	1 500,00 \$	10 500,00 \$
4.4.8	Puisard 600 mm Ø	8	unité	4 000,00 \$	32 000,00 \$
4.4.9	Drain latéral d'infrastructure 150 mm Ø	224	mètre	55,00 \$	12 320,00 \$
4.4.10	Conduites et regards existants à retirer	1	forfaitaire	1 200,00 \$	1 200,00 \$
4.4.11	Inspection télévisée des conduites et des regards (réception provisoire)	1	forfaitaire	3 500,00 \$	3 500,00 \$
4.4.12	Inspection télévisée des conduites et des regards (réception définitive)	1	forfaitaire	3 000,00 \$	3 000,00 \$
4.5	<b>CHAUSSÉE</b>				
4.5.1	Sous-fondation MG-112	531	m3	45,00 \$	23 895,00 \$
4.5.2	Fondation MG-20	266	m3	60,00 \$	15 960,00 \$
4.5.3	Bordure de béton (moulée)	235	mètre	75,00 \$	17 625,00 \$
4.5.4	Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14	171	tonne	170,00 \$	29 070,00 \$
4.5.5	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10	84	tonne	170,00 \$	14 280,00 \$
4.6	<b>REMISE EN ÉTAT DES LIEUX</b>				
4.6.1	Engazonnement en plaque (P1)	248	m2	14,00 \$	3 472,00 \$
4.6.2	Trait de scie (entrées charretière)	34	mètre	10,00 \$	340,00 \$
4.6.3	Entrée charretière en matériaux granulaires	51	m2	25,00 \$	1 275,00 \$
4.6.4	Entrée charretière en enrobé bitumineux EC-10	97	m2	90,00 \$	8 730,00 \$
4.6.5	Tout autre ouvrage à réparer, remplacer, repositionner	1	forfaitaire	2 000,00 \$	2 000,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>387 349,50 \$</b>
5	<b>ARTICLES PROVISIONNELS</b>				
5.1	Budget	1	forfaitaire		11 436,72 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>11 436,72 \$</b>



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

**Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes  
habiles à voter (article 555 Loi sur les élections et  
les référendums dans les municipalités)**

Je, Nancy Giguère, greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, certifie

- ⇒ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 716-26 décrétant une dépense de 657 000 \$ et un emprunt de 657 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Carrier est de quatre mille trois cent quarante-six (4346);
- ⇒ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quatre cent quarante-six (446);
- ⇒ que le nombre de demandes reçues est de 0;

Que le règlement d'emprunt numéro 716-26 décrétant une dépense de 657 000 \$ et un emprunt de 657 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue Carrier est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce 9 mars 2026

Nancy Giguère  
Greffière